

Instructions :

- Le présent formulaire de requête doit être renseigné par l'organisation requérant une assistance technique auprès du Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN) en collaboration avec l'Entité nationale désignée (END) du pays concerné.
- Le formulaire doit être signé par l'END. Veuillez-vous reporter à la liste à jour des END disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/ttclear/support/national-designated-entity.html>.
- Le formulaire peut être retourné au format Word après y avoir apposé une signature électronique. Il est également possible de retourner le formulaire Word non signé, accompagné d'une copie signée et scannée au format PDF.
- En cas de requête multipays, chaque END doit signer un formulaire identique avant la remise officielle au CTCN.
- Les END souhaitant obtenir des fonds au titre du Programme de préparation du Fonds vert pour le climat (GCF) peuvent soumettre leur requête au CTCN en collaboration avec les autorités nationales désignées (AND).

Pays requérant(s) :	Côte d'Ivoire
Intitulé de la requête :	Valorisation des déchets ménagers en biocharbon : alternative à l'utilisation du charbon de bois dans les zones de savane.
Entité nationale désignée :	KOUADIO KUMASSI PHILIPPE END Côte d'Ivoire, Mail : k.kouadio@environnement.gouv.ci / kumasphil@gmail.com Mobile : +225 0707924334
Organisation requérante :	CABINET IVOIRE TECHNO PLUS (CITP) Cabinet d'études et d'exécution de travaux dans divers domaines d'activités GÉRANT : KOUADJO ADJI FRANÇOIS Contacts : +225 0103080828/+225 0747071358 Mail : adji_kouadio@yahoo.fr

Objectif relatif au climat :

- Adaptation au changement climatique
- Atténuation du changement climatique
- Adaptation et atténuation du changement climatique

Périmètre géographique :

- Niveau communautaire
- Niveau infranational
- Niveau national
- Requête multipays

Dans le cas des requêtes infranationales ou multipays, indiquez les zones géographiques concernées (provinces, états, pays, régions, etc.).

Énoncé du problème relatif au changement climatique (une page maximum) :

Cette section doit répondre à la question : « Quel est le problème ? » Résumez le problème lié au changement climatique et/ou les conséquences négatives du changement climatique pour le pays auxquels la requête se propose de répondre.

Le problème des déchets ménagers est un enjeu pour les pays en développement notamment la Côte d'Ivoire, qui englobe plusieurs aspects environnementaux, sociaux et économiques. Voici quelques-uns des principaux problèmes associés aux déchets ménagers :

Quantité croissante : La population en constante augmentation entraîne une production croissante de déchets ménagers. Cette augmentation de la quantité de déchets pose des défis considérables en termes de gestion et de traitement.

Impact environnemental : Les déchets ménagers peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement s'ils ne sont pas correctement éliminés ou recyclés. L'accumulation de déchets dans les décharges peut entraîner la pollution des sols, de l'eau et de l'air, ainsi que la destruction de la faune et de la flore.

Problèmes de gestion : La gestion inadéquate des déchets, notamment dans les pays en développement, peut entraîner des problèmes sanitaires. Les décharges non contrôlées peuvent propager des maladies et causer des problèmes de santé publique.

Épuisement des ressources : La production de biens de consommation génère des déchets, mais elle entraîne également l'utilisation de ressources naturelles. La surconsommation et le gaspillage contribuent à l'épuisement des ressources, accentuant les pressions sur l'environnement.

Problèmes sociaux : Les déchets ménagers peuvent également avoir des impacts sociaux, en particulier dans les communautés défavorisées qui sont souvent plus exposées aux effets négatifs de la gestion inappropriée des déchets.

Défis liés au recyclage : Bien que le recyclage soit une solution importante pour réduire l'impact des déchets, de nombreux endroits dans le monde ne disposent pas d'infrastructures adéquates pour le tri et le recyclage des déchets. Cela entraîne une sous-utilisation des opportunités de recyclage.

Produits jetables : La prédominance des produits jetables contribue à la production accrue de déchets. La transition vers des modes de vie plus durables et la réduction de la dépendance aux produits jetables sont essentielles pour atténuer ce problème.

Pour faire face à ces défis, il est nécessaire de promouvoir des pratiques de consommation durables, d'améliorer les systèmes de gestion des déchets, d'encourager le recyclage, la valorisation et de sensibiliser le public aux impacts de la surconsommation et du gaspillage.

Interventions en cours et antérieures mises en œuvre pour résoudre le problème (une demi-page maximum)

Cette section doit répondre à la question : « Quelles interventions ont été ou sont actuellement mises en œuvre afin de résoudre le problème ? » Décrivez les processus, les projets ou les initiatives qui sont, ou ont été, mis en œuvre dans le pays ou la région pour lutter contre le problème climatique énoncé précédemment.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN au niveau du secteur des Déchets, les initiatives de production de biocharbon dont le but était celui de résoudre la question du charbon de bois longtemps

utilisé par nos populations. Cependant, il faudra souligner que le processus de fabrication de ce biocharbon est réalisée de façon artisanale avec la carbonisation des cabosses vides de cacao grâce à un réacteur de pyrolyse. En effet, les cabosses de cacao vides sont enfournées pendant 8 heures sous pression pour une combustion partielle et le composant obtenu à la sortie du four est une matière carbonisée qui passe au compostage. Après le compostage, la matière carbonisée est consolidée grâce à un liant naturel (amidon de manioc filtré) puis séché au soleil.

Obstacles technologiques¹ spécifiques (une page maximum) :

Cette section doit répondre aux questions suivantes : « Quels obstacles technologiques les interventions nationales décrites précédemment rencontrent-elles (ont-elles rencontré) ? » et « Comment l'assistance technique du CTCN complétera-t-elle ces interventions ? » En vous appuyant sur l'énoncé du problème et en tenant compte des interventions existantes décrites précédemment, décrivez les obstacles technologiques spécifiques rencontrés par l'organisation requérante dans le cadre du repérage, de l'évaluation ou du déploiement d'une ou plusieurs technologies climatiques, en vue de résoudre le problème énoncé. Les obstacles décrits doivent rester dans le périmètre de l'assistance technique souhaitée (voir section ci-dessous).

La Côte d'Ivoire a défini dans sa stratégie nationale de gestion et valorisation des déchets telle que décrite dans sa CDN au niveau du secteur déchet avec des centres de recherches tant étatiques que privés essaient tant bien que mal de trouver des solutions technologiques. Toutefois, les équipements techniques disponibles ne permettent pas toujours l'opérationnalisation de ces connaissances à bon escient. Dans l'optique de cette transformation de nos déchets, notre rencontre des difficultés en matière de technologies et de process. Ainsi, cela requiert une assistance technique du CTCN dans le domaine du biocharbon. C'est un pan important pour une économie circulaire réussie dans la mesure où la Côte d'Ivoire dispose d'une importante quantité de déchets organiques produits.

Secteurs :

Indiquez les principaux secteurs faisant l'objet de la requête :

- | | | | |
|--|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Littoral | <input type="checkbox"/> Alerte précoce et évaluation environnementale | <input checked="" type="checkbox"/> Santé humaine | <input type="checkbox"/> Infrastructures et urbanisme |
| <input type="checkbox"/> Secteur maritime et pêche | <input checked="" type="checkbox"/> Eau | <input checked="" type="checkbox"/> Agriculture | <input type="checkbox"/> Fixation du carbone |
| <input checked="" type="checkbox"/> Efficacité énergétique | <input type="checkbox"/> Sylviculture | <input checked="" type="checkbox"/> Industrie | <input checked="" type="checkbox"/> Énergies renouvelables |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transports | <input checked="" type="checkbox"/> Gestion des déchets | | |

Autres secteurs concernés :

¹ Cela correspond à l'ensemble des équipements, techniques, connaissances et compétences pratiques nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation au changement climatique (Rapport spécial du GIEC sur le transfert de technologie, 2000).

Approches et facteurs transversaux :

Indiquez les approches et facteurs transversaux principaux :

- | | | | |
|--|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Communication et sensibilisation | <input checked="" type="checkbox"/> Économie et prise de décisions financières | <input checked="" type="checkbox"/> Gouvernance et planification | <input checked="" type="checkbox"/> Communautaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des risques de catastrophe | <input checked="" type="checkbox"/> Écosystèmes et biodiversité | <input checked="" type="checkbox"/> Égalité des sexes | |

Demande d'assistance technique (une page maximum) :

En vous référant à l'énoncé du problème, aux interventions en cours/antérieures et aux obstacles à l'utilisation des technologies nécessaires, décrivez l'assistance technique souhaitée. Celle-ci doit favoriser explicitement l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, tels que décrits dans l'énoncé du problème, et contribuer à surmonter les obstacles spécifiques.

La description de l'assistance technique doit s'inscrire dans un périmètre clairement défini et respecter le modèle suivant :

- Objectif global
- Catégories d'activités prévues devant être réalisées au titre de l'assistance technique
- Produits prévus devant être exécutés au titre de l'assistance technique

Veuillez noter que le CTCN fournit une assistance technique et n'a pas vocation à financer des projets.

Placée sous la supervision et la coordination nationale de l'END de la Côte-d'Ivoire, l'assistance technique internationale souhaitée auprès du réseau du CTCN permettra au pays de produire du charbon biologique de manière durable et écologique à partir de matières organiques telles que des résidus agricoles, des déchets forestiers ou des biomasses.

Les catégories d'activités prévues dans le cadre de l'assistance technique souhaitée sont les suivantes :

- I - Conception du processus de production de biocharbon
- II- Renforcement de capacités des institutions et sensibilisation
- III- Production de biocharbon
- IV- Suivi et évaluation

Les produits prévus devant être exécutés au titre de l'assistance technique sont en autres d'élaborer une stratégie sur le processus de production de biocharbon, le plan de renforcements de capacités des institutions et un plan de communication et sensibilisation des acteurs et grand public. De même, produire des rapports de production et de suivi-évaluation du projet afin de mesurer l'impact sur l'environnement.

Calendrier prévisionnel :

Indiquez la durée prévue de l'assistance technique demandée au CTCN. Veuillez noter que celle-ci se limite à 12 mois maximum.

Bénéfices attendus de l'assistance technique (égalité des sexes et autres) :

Décrivez les activités en lien avec l'égalité des sexes ainsi que les bénéfices attendus de l'assistance technique, dans ce domaine et dans d'autres secteurs (biodiversité, économique, social, culturel, etc.).

Veillez trouver sur le site du CTCN des conseils généraux sur l'égalité des sexes (document traduit en français) :

<https://www.ctc-n.org/technologies/ctcn-gender-mainstreaming-tool-response-plan-development>

Pour plus d'information, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://www.ctc-n.org/technology-sectors/gender>

Les bénéfices anticipés de l'assistance technique en matière de genre et autres avantages associés sont les suivants :

Le projet d'assistance technique, positionné comme un agent de changement social significatif en Côte d'Ivoire, appliquera la règle des deux tiers, limitant la représentation de chaque sexe à deux tiers des participants à tous les niveaux du projet. Cette approche renforcera l'intégration de la perspective de genre grâce à des mécanismes spécifiques tels que :

- Collecte et analyse de données genrées : Les données seront recueillies, analysées et présentées en fonction du sexe.
- Participation équitable des femmes et des hommes dans le processus décisionnel : Des mesures et des stratégies seront mises en place pour équilibrer la représentation des femmes et des hommes à tous les niveaux de la prise de décision.

Intégration de l'égalité de traitement dans les processus de pilotage : Tous les objectifs liés aux individus seront définis en termes de pleine égalité, et les résultats atteints seront donc présentés en fonction du sexe.

Parties prenantes principales :

Dressez la liste des parties prenantes à la mise en œuvre de l'assistance technique demandée et décrivez leur rôle (p. ex., agences gouvernementales, ministères, instituts de recherche, universités, secteur privé, organisations communautaires, société civile).

Parties prenantes	Rôle dans la mise en œuvre de l'assistance technique
Entité nationale désignée	Supervision globale et approbation des résultats de l'assistance technique
Organisation requérante	Dr ASSAMOI Abe Yapo Eric-Michel Directeur de la Lutte Contre les Changements Climatiques et de la Transition Ecologique (DLCCTE– Côte d'Ivoire)
Ajoutez une ligne pour chaque partie prenante supplémentaire, le cas échéant.	
Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)	Autorité de régulation de la filière des déchets solides en Côte d'Ivoire
Parties Prenantes - Ministère en charge de l'Environnement, du	Fournir des informations transversales et sectorielles

<p>Développement Durable et de la Transition Ecologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de l'Agriculture - Ministère en charge de la Salubrité - Ministère en charge de l'Energie - Ministère en charge de la Recherche Scientifique - Ministère en charge de la Santé - Ministère en charge des Eaux et Forêts - Ministère en charge de la Famille, femme et l'Enfant 	
--	--

Conformité avec les priorités nationales (2 000 caractères maximum, espaces compris) :

Expliquez en quoi l'assistance technique demandée est conforme aux priorités nationales relatives au climat, à savoir : les contributions déterminées au niveau national ; les plans nationaux pour le développement ; les plans de réduction de la pauvreté ; les évaluations des besoins technologiques ; les stratégies de développement à faible émission de carbone ; les mesures d'atténuation appropriées au niveau national ; les plans d'action technologique ; les plans nationaux d'adaptation ; les stratégies et plans sectoriels, etc.

La Côte d'Ivoire, comme de nombreux autres pays, s'est engagée à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat. Cet accord a été adopté lors de la COP21 (Conférence des Parties) à Paris en 2015 et vise à lutter contre le changement climatique en limitant le réchauffement global en dessous de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant des efforts pour le limiter à 1,5 degré. Ainsi, la Côte d'Ivoire a élaboré et soumis en 2022 sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en tant qu'engagement à l'Accord de Paris. Celui-ci comprend les actions que le pays prendra pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux impacts du changement climatique.

La Côte d'Ivoire se concentre sur plusieurs secteurs prioritaires dans sa lutte contre le changement climatique dans ses actions d'Atténuation et d'Adaptation. Cela inclure des initiatives dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, des déchets, de la foresterie, de l'eau et d'autres domaines liés au développement durable du fait de sa vulnérable aux impacts du changement climatique tels que les sécheresses, les inondations et l'élévation du niveau de la mer. La mise en œuvre de l'Accord de Paris comprend des efforts significatifs pour renforcer la résilience du pays aux changements climatiques.

La Côte d'Ivoire, comme d'autres pays en développement, cherche des financements climatiques pour soutenir la mise en œuvre de ses actions climatiques. Cela peut provenir de sources internationales telles que le Fonds vert pour le climat ou d'autres mécanismes de financement. Elle participe activement aux négociations climatiques internationales pour contribuer à façonner les politiques mondiales sur le climat et pour s'assurer que les intérêts du pays sont pris en compte.

Pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la CDN, la Côte d'Ivoire doit estimer ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) qu'il émet à partir de différentes sources dans un inventaire national des GES. Les politiques et mesures nationales décrivent l'action nationale que le

pays a choisi de mettre en œuvre pour atteindre son objectif CDN. Alors le gouvernement ivoirien a réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre de ses obligations internationales dans le cadre de la CCNUCC. La CDN qui renfermant toutes les politiques et actions stratégiques de lutte contre les changements climatiques avec un total de 42 mesures dont 38 sur l'Atténuation et 14 pour l'Adaptation réparties dans les différents secteurs prioritaires. Ce projet s'inscrit dans la droite ligne des CDN donc conforme aux objectifs des engagements pris par la Côte d'Ivoire tant dans la réduction de ses émissions de GES et sa vision d'améliorer la résilience des populations face aux effets néfastes du changement climatique.

Il est important de noter que la mise en œuvre de l'Accord de Paris est un processus continu, et les pays, y compris la Côte d'Ivoire, ajustent régulièrement leurs plans et actions pour répondre aux défis changeants du changement climatique. La réussite de ces efforts dépend souvent de la coordination entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes.

Document de référence (précisez la date dudit document)	Extrait (précisez le numéro du chapitre, de la page, etc.)
CDN 2022	<p>https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN_CIV_2022.pdf</p> <p>La Côte d'Ivoire, comme de nombreux autres pays, a élaboré et soumis sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Les CDN sont des engagements pris par les pays pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses impacts.</p> <p>La réalisation de la CDN dépend du soutien international sous forme de financement, d'investissement, de développement et de transfert de technologies et de développement des capacités.</p>
Contribution déterminée au niveau national (CDN)	<p>Les requêtes d'assistance technique auprès du CTCN doivent systématiquement être conformes et contribuer directement à la mise en œuvre de la CDN. Veuillez inclure une référence directe à la CDN/CPDN (chapitre, numéro de page, etc.).</p> <p>Contribution Déterminée au niveau National (CDN) soumis en 2022</p> <p>CHAPITRE 1 : ATTENUATION CHAPITRE 2 : ADAPTATION</p> <p>Page 8/15 / 20-21</p>
Évaluation des besoins technologiques	<p>Rapport National EBT Atténuation 2013</p> <p>Rapport National EBT Adaptation 2013</p>
Plans nationaux d'adaptation	<p>La loi d'orientation sur le développement durable N°2014-390 du 20 juin 2014 fournit une base juridique au PNA qui s'inscrit dans une approche plus large et intégrée de la protection de l'environnement et du développement durable</p>
Mesures d'atténuation appropriées au niveau national	<p>Contribution Déterminée au niveau National (CDN) 2022</p> <p>CHAPITRE 1 : ATTENUATION</p>

Autres documents de référence, le cas échéant

Développement de la requête (2 000 caractères maximum, espaces compris) :

Expliquez de quelle façon la requête a été développée au niveau national et décrivez le processus utilisé par l'END pour approuver la requête avant sa soumission au CTCN (quelle organisation a proposé la requête, quels étaient les différents acteurs impliqués et leur rôle, etc.). Indiquez également les réunions ou consultations ayant eu lieu pour développer et/ou sélectionner la requête, etc.

La Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Ecologique (DLCCTE) a été créée par décret n°60-365 du 16 Aout 2016 du Conseil des Ministres du 02 Novembre 2016, suite à l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat en 2016 par la Côte d'Ivoire. Elle a dans ses prérogatives le suivi des négociations internationales et des engagements vis-à-vis de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), ainsi elle veille dans la mise en œuvre de la CDN document stratégique des ambitions au sujet du changement climatique. Donc, les initiatives qui y concourent sont suivies d'un regard particulier avec tous les acteurs tant étatiques que privés au travers de plusieurs réunions et consultations pour aplanir et lever les barrières ou obstacles que l'on pourrait rencontrer. Sans oublier, le plan d'action des activités à mener pour l'atteinte des objectifs.

Il a fallu plusieurs réunions avec l'END du Mécanisme Technologique, sous la direction du Dr ASSAMOI Abe Yapo Eric-Michel, pour être convaincu de la faisabilité du projet. Et après une évaluation rigoureuse de la pertinence de cette proposition pour soumettre une demande d'assistance technique au CTCN, il a été conclu que ce projet n'est pas seulement aligné sur les objectifs INDC du pays, mais qu'il bénéficierait également à une proportion importante de nos jeunes qui maîtrisent la technologie si ce projet était couronné de succès à l'avenir. Le NDE a exprimé sa volonté d'aider de toutes les manières possibles à affermir la conception de cette demande d'assistance technique.

Documents généraux et autres informations utiles :

- Énumérez tous les documents qui permettront au CTCN de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent la requête et les priorités nationales. Tous les documents indiqués ou fournis doivent être mentionnés dans la ou les sections correspondantes de la présente requête, et leur lien avec la requête doit être clairement démontré. Veuillez joindre un exemplaire de chaque document au présent formulaire ou fournir un lien Internet permettant d'y accéder (le cas échéant). Ajoutez toute autre information que vous jugerez utile.
- Indiquez si la requête a été élaborée avec l'aide du Programme d'incubateur de requêtes du CTCN.

Documents pertinents :

- Stratégie Nationale de gestion durable de gestion des déchets
- Programme National de Développement 2021-2025
- Contributions déterminées au niveau national 2022
- Vision 2030
- Agenda 2030 pour le développement durable
- Agenda 2063 de l'Union africaine
- Accord de Paris

FACULTATIF : Liens avec le Programme de préparation du Fonds vert pour le climat

Le CTCN collabore avec le Fonds vert pour le climat (GCF) en vue de faciliter l'accès à des technologies respectueuses de l'environnement permettant de lutter contre le changement climatique et ses effets, en fournissant notamment aux pays une aide directe à la préparation par l'intermédiaire des autorités nationales désignées par le GCF. Ces interventions sont conformes aux directives du Conseil du GCF (Décision B.14/02) et de la CCNUCC (en particulier les paragraphes 4 et 7 de la Décision 14/CP.22 sur les relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention²).

À ce titre, le CTCN met actuellement en œuvre plusieurs projets d'assistance technique financés par les fonds de préparation du GCF, par l'intermédiaire de l'Autorité nationale désignée (AND) du pays bénéficiaire pour le GCF. Toute demande d'aide formulée auprès du GCF, y compris le montant, est soumise aux conditions générales du GCF et doit être élaborée conjointement avec l'AND.

Indiquez si la requête a reçu l'autorisation préalable de l'AND en vue de l'obtention d'une aide à la préparation auprès du GCF.

Engagement initial : l'AND du pays requérant, désignée par le GCF, a contribué à l'élaboration de la présente requête et participera aux prochaines étapes des négociations de l'accord officiel pour l'obtention d'une aide à la préparation auprès du GCF.

Engagement avancé (préféré) : l'AND du pays requérant, désignée par le GCF, a contribué directement à l'élaboration de la présente requête et fait partie des cosignataires. Par cette signature, l'AND consent provisoirement à ce que le pays requérant ait recours aux fonds nationaux de préparation pour appuyer la mise en œuvre de l'assistance technique.

Nom de l'AND :

Organisation de l'AND :

Date :

Signature :

Suivi et impact de l'assistance technique :

En signant cette requête, je confirme que des processus sont en place dans le pays requérant afin d'assurer le suivi et l'évaluation de l'assistance technique fournie par le CTCN. Je comprends que ces processus seront explicitement identifiés dans le plan de réponse du CTCN et utilisés dans le pays pour contrôler la mise en œuvre de l'assistance technique, dans le respect des procédures standard du CTCN. Je comprends, qu'une fois l'assistance mise en œuvre, je soutiendrai les efforts du CTCN pour mesurer le succès et les effets du soutien apporté, y compris ses impacts à court, moyen et long terme dans le pays requérant.

² Voir https://unfccc.int/files/meetings/marrakech_nov_2016/application/pdf/auv_cop22_i8b_tm_fm.pdf.

Signature :

Nom de l'END : KOUADIO KUMASSI PHILIPPE

Date : 05/02/2024

Signature :



**LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI DOIT ÊTRE RETOURNÉ PAR COURRIEL À L'ADRESSE
CTCN@UNEP.ORG**

L'équipe du CTCN se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous guider dans le processus de candidature.